

**CONSEIL MUNICIPAL  
LES TROIS-MOUTIERS**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
<b>Séance Publique du 01.02.2023</b>		
2023-01	EAUX DE VIENNE CONVENTION DE CONTROLE DES EQUIPEMENTS D'INCENDIE	Approuvée
2023-02	SYNDICAT ENERGIE VIENNE – GROUPEMENT DE COMMANDE	Approuvée
2023-03	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL	Approuvée
2023-04	LES HEURES VAGABONDES	Approuvée
2023-05	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RD347 et RUE DES DENIERS AVENANT N° 2	Approuvée
2023-06	MARCHE DE TRAVAUX RD347 et RUE DES DENIERS AVENANT N° 1 et N° 2	Approuvée

**CONSEIL MUNICIPAL  
LES TROIS-MOUTIERS**  
**Séance Publique du 01.02.2023 à 20 h 00**

**COMPTE RENDU**

Mme Gourdeau Evelyne est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-Verbal de la réunion du 08.12.2022

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Affaire n° 1 – Eaux de Vienne – Convention de contrôle des équipements d'incendie**

Rapporteur : Madame le Maire

**A l'unanimité,**

Accepte et autorise le Maire à signer la Convention de contrôle des équipements d'incendie avec le Eaux de Vienne Siveer qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

**Affaire n° 2 – Syndicat Energies Vienne – Groupement de commande**

Rapporteur : Madame le Maire

**A l'unanimité,**

Adhère et autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commande pour la préparation et la passation des accords-cadres et marchés portant sur l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et services associés, l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

**Affaire n° 3 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL**

Rapporteur : Madame le Maire

**A l'unanimité,**

Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2023.

**Affaire n° 4 – Les Heures Vagabondes**

Rapporteur : Madame le Maire

**A l'unanimité,**

Accepte d'accueillir un concert dans le cadre des Heures Vagabondes de la Vienne et autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

1/2

**Affaire n° 5 – Travaux de bâtiments**

M. Sonneville-Coupé B. informe :

Gendarmerie : La pose des revêtements de sol, placards, meubles de cuisine, sanitaires et radiateurs sont les derniers travaux à réaliser.

Moulin : devis en cours

Logements locatifs : changement des radiateurs

Logement Foyer Gigot : prévoir des travaux de rafraichissement

### **Affaire n° 6 – Travaux de voirie - avenants**

Rapporteur : Mme le Maire

A l'unanimité,

Accepte la modification n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre de la RD347 et Rue des Deniers relative à la modification de la répartition des honoraires entre la commune et la CCPL et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Accepte les modifications n° 1 et n° 2 du marché de travaux de la RD347 et Rue des Deniers relatives à la fourniture et la pose d'un caniveau et la mise aux normes du passage piéton au carrefour de la Rue des Deniers et de la Rue de la Gruche, la totalité représentant 1.11% du marché initial, et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

J. Paul Bellamy informe que :

- les travaux d'enrobé sur la RD347 se dérouleront dernière semaine de mars et 1<sup>ère</sup> semaine d'avril. Ils s'effectueront de nuit, la circulation sera interdite. La population sera avertie ainsi que les entreprises. Pour les riverains, durant ces travaux, il y aura forcément des nuisances sonores.
- les travaux sur le réseau d'eau potable à Beaulieu sont commencés et déroulent bien.

### **Affaire n° 7 – Informations diverses**

E. Gourdeau informe que la prochaine matinée verte aura lieu le 18 mars prochain.

Madame le Maire fait part de diverses informations.

Aucune affaire ne restant à traiter la séance est levée à 21 h 55

Le Maire

Le Secrétaire